

# Les Victoires du Jazz 2026

## Définitions des catégories

### Artiste instrumental(e)

L'artiste instrumental (ou le groupe), français ou résident français, ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé ou participé à un album, soit joué en concert dans la période de référence, soit du 18 mai 2025 au 20 mars 2026. *Un artiste ayant été lauréat dans cette catégorie ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Géraldine Laurent (2023), Pierre de Bethmann (2024) et Arnaud Dolmen (2025).* *Un artiste ayant reçu une Victoire d'honneur ne peut concourir dans cette catégorie. C'est le cas pour Daniel Humair (2004), René Urtreger (2005), Aldo Romano (2009), André Ceccarelli (2011), l'ONJ (2020), Alain Jean-Marie (2021), François Jeanneau (2023) -(exception faite pour Henri Texier et Rhoda Scott pour lesquels la Victoire d'honneur n'a pas été diffusée à la télévision)-.*

### Artiste vocal(e)

L'artiste vocal (ou le groupe), français ou résident français, ayant notoirement une activité musicale en France - qui a, soit réalisé ou participé à un album, soit joué en concert dans la période de référence, soit du 18 mai 2025 au 20 mars 2026. *Un artiste ayant été lauréat dans cette catégorie ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Camille Bertault (2023), Hugh Coltman (2023), Sandra Nkaké (2024) et Célia Kaméni (2025).*

### Révélation (Prix Frank Ténot)

L'artiste (ou le groupe), français ou résident français, **ayant trois albums au maximum sous son nom** (incluant celui pour lequel il/elle concourt), dont l'album est éligible dans la période de référence, soit du 18 mai 2025 au 20 mars 2026. *Un artiste ayant déjà été nommé ou lauréat dans la catégorie « Artiste qui monte » ou « Révélation » ne peut plus concourir dans cette catégorie. Sont exclus de cette catégorie les artistes susceptibles de figurer dans la catégorie « Artiste instrumental(e) ou « Artiste vocal(e) ».*

### Album

L'album jazz d'un artiste (ou d'un groupe), français ou résident français, mis en distribution physique ou digitale (hors compilation et réédition) entre le 18 mai 2025 et le 20 mars 2026.

**L'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 20 mars 2026 sera laissée à l'appréciation du contributeur. Un album ne peut concourir que pour une seule édition.**

*Un artiste (ou un groupe) dont l'album a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Pierrick Pétron (2023), Émile Parisien (2024) et Pianoforte (2025).*

### Concert

Le concert jazz (dans une salle de jauge supérieure à 200 places), ou la série d'au moins 10 concerts jazz du même programme, d'un artiste ou d'un groupe en tête d'affiche, français ou résident français, présenté(e) en France entre le 18 mai 2025 et le 20 mars 2026. **Un concert (ou une tournée) ne peut concourir que pour une seule édition.**

*Un artiste dont le concert a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année pour Géraldine Laurent (2023), Les Égarés (2024), Pianoforte (2025). Sont exclus de cette catégorie les concerts inscrits dans l'aide-mémoire précédemment et les spectacles à vocation caritative ou organisés pour défendre des causes publiques.*

### Album de musiques du monde

L'album de musiques du monde (musiques world ou musiques traditionnelles) composé en majorité de titres inédits, produit en France et mis en distribution physique ou digitale entre le 18 mai 2025 et le 20 mars 2026.

**L'album de musiques du monde peut également être un album instrumental. L'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 20 mars 2026 sera laissée à l'appréciation du contributeur. Un album ne peut concourir que pour une seule édition.**

*Sont exclues de cette catégorie les rééditions et les compilations. On entend par titres inédits, les titres n'ayant jamais été enregistrés précédemment par l'interprète de l'album. Cette catégorie ne sera maintenue que si elle compte plus de 20 inscrits.*

*Un artiste (ou un groupe) dont l'album a été lauréat ne peut concourir dans cette catégorie pendant les 3 éditions qui suivent l'année de sa Victoire. C'est le cas cette année de A. Miniany, P. Corser, K. Hochafel (2023), Ann O'aro (2024), La Chica et El Duende (2025).*